Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_064-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 01 JUILLET 2021

Délibération n° 2021/064

OBJET :

AMI Gouch – Requalification des berges avec démolition de la friche mégissière
Réajustement des modalités de participation entre la Ville et la Région

Date de convocation : **24 juin 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **08 juillet 2021**

L'an **2021, le 01 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 8
M. MEHDI Saïd (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michèle) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme FITA Claire (pouvoir TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. SERIN Christian a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_064-DE

Par délibération n° 2021/012 en date du 11 février 2021, la Ville de Graulhet a présenté à la Région Occitanie et à l'Etat dans le cadre de la DETR une demande de participation qui porte sur la reconversion de la friche du Gouch avec notamment la démolition de la friche, l'aménagement des berges et la réalisation d'un cheminement piéton.

Il convient de rappeler que l'aménagement des berges sur le site de la friche urbaine du Gouch fait partie intégrante de la requalification urbaine et environnementale du centre-ville en lien très étroit avec la restructuration de l'îlot du Gouch (habitat + espaces publics).

Trois interventions sur le site des berges sont prévues : une de type « Sites et Sols Pollués » avant démolition, une autre sur le bâti (friche mégissière) et enfin la dernière sur l'aménagement des berges. Des missions complémentaires sont en cours, elles concernent les relevés topographiques, les études géotechniques et structures, la Loi sur l'eau et une mission SPS.

Pour mémoire, le montant global de l'opération d'aménagement estimé à 443 347,68 € HT, soit 532 017,22 € TTC est conservé.

Cependant, le plan de financement prévisionnel doit être revu pour qu'il y ait parité entre la Ville et la Région en ce qui concerne les travaux d'aménagement. Le taux de subvention de l'Etat restera inchangé.

Dans ces conditions, le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit ainsi comme suit :

PRESTATIONS	COUT HT	REGION	%	ETAT (DETR)	%	COMMUNE	%
Diagnostic structure de la dalle	7 600,00	2 660,00		3 040,00		1 900,00	
Etude de faisabilité aménagement	8 310,00	2 908,50		3 324,00		2 077,50	
Etudes de Moe	39 937,68	13 978,19		15 975,07		9 984,42	
Etudes géotechniques	10 500,00	3 675,00	35%	4 200,00	40%	2 625,00	25%
Etudes de structure du bâti	15 000,00	5 250,00		6 000,00		3 750,00	
Etude Loi sur l'Eau	5 000,00	1 750,00		2 000,00		1 250,00	
SPS	7 000,00	2 450,00		2 800,00		1 750,00	
Travaux d'aménagement et de démolition y compris aléas	350 000,00	105 000,00	30%	140 000,00	40%	105 000,00	30%
TOTAL	**443 347,68**	**137 671,69**		**177 339,07**		**128 336,92**	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- VALIDER le nouveau plan de financement prévisionnel pour la requalification des berges avec la démolition de la friche mégissière du Gouch.

- AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents en lien avec l'exécution de cette délibération.

- DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »